Pourquoi faut-il rafraichir la validité des droits d'accès des badges et des clés tous les mois ?

Le contrôle d’accès à nos locaux comporte deux types de lecteurs:

- Ceux ’en ligne’ (online)
  Ils sont situés aux périphéries des bâtiments et sont capables d’interroger les droits d’accès en temps réel.
- Ceux ’hors ligne’ (offline).
  Ils sont présents sur toutes les portes intérieures des bâtiments et utilisent des informations stockées dans le badge/clé pour déterminer si une personne peut déverrouiller une porte ou non.

Lors de la perte d’un badge/une clé, celui-ci/celle-ci doit être ’rapidement’ bloqué sur toutes les portes.
Lorsque l’annonce de perte est faite, le badge/clé est bloqué manuellement dans la base de données, et il est ainsi refusé immédiatement sur toutes les portes périphériques.
C’est pourquoi les droits stockés dans le badge/clé ont une date de péremption.
Le rafraichissement vise donc à contrôler que le badge est toujours valable et, si c’est le cas, à mettre une nouvelle date de péremption.
Ceci se fait automatiquement à chaque fois qu’on présente son badge sur une porte périphérique.
Donc les personnes qui le font régulièrement n’ont rien de particulier à faire.
Par contre, celles qui entrent toujours aux heures d’accès libre et ne présentent jamais leur badge sur une porte périphérique doivent faire ce rafraichissement sur les lecteurs de mise à jour, au minimum une fois par mois.

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=162